
Ordre du jour

Assemblée générale des membres du Comité d'action local (CAL)



1. Mot de bienvenue de la présidence et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Nomination d'une secrétaire d'élection;
4. Rapport de la présidence et de la trésorerie;
5. Élections aux postes:
 - Président(e) de la circonscription;
 - Secrétaire;
 - Responsable des membres;
 - Responsable du financement;
 - Le(s) (autres) directeur(s), jusqu'à un maximum de 7.
6. Mot de la députée;
7. Période de questions;
8. Clôture de l'assemblée et remerciements.